

INSTITUT LUXEMBOURGEOIS DE LA NORMALISATION,
DE L'ACCREDITATION, DE LA SÉCURITÉ ET QUALITÉ
DES PRODUITS ET SERVICES

ILNAS

ACCREDITATION

ILNAS

olas

NEWSLETTER

Mercredi 16 janvier 2013

Actualités de L'OLAS au Grand-Duché de Luxembourg

L'OLAS déménage sur le site de Belval

A partir du 4 février 2013, l'OLAS s'installe dans ses nouveaux bureaux sur le site de Belval.

La nouvelle adresse à laquelle vous pourrez nous envoyer du courrier ou nous rendre visite :

South Lane Tower

1, avenue du swing

L-4367 Belvaux

Ci-dessous, les coordonnées de l'équipe OLAS au 4 février 2013 :

Nom	Fonction	Téléphone	Adresse e-mail
FERRAND Dominique	Responsable de département Responsable pour l'accréditation des laboratoires	24 77 43 61	dominique.ferrand@ilnas.etat.lu
DISTELDORFF Christian	Responsable qualité Responsable pour l'accréditation des organismes d'inspection et de certification	24 77 43 62	christian.disteldorff@ilnas.etat.lu
POOS Guy	Responsable facturation et gestion du budget	24 77 43 63	guy.poos@ilnas.etat.lu

Jusqu'à cette date les coordonnées actuelles sont toujours valables.

En cas de besoin vous pouvez trouver les [coordonnées de l'équipe OLAS](#) directement sur le site internet de l'ILNAS.

Départ d'un collaborateur de l'OLAS

Depuis le 1er janvier 2013, l'OLAS compte avec un collaborateur de moins. M. Luc Keup, en charge de la gestion des dossiers d'accréditation des laboratoires et de la gestion des auditeurs, a quitté l'OLAS pour rejoindre la Direction de l'Aviation Civile dépendant du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. Actif dans l'accréditation depuis juillet 2004, il a participé activement au travail qui a permis la reconnaissance de l'OLAS au niveau européen et international. Toute l'équipe de l'OLAS le remercie pour le parcours et le travail effectué et lui souhaite une bonne continuation pour sa nouvelle affectation.

Un nouveau collaborateur destiné à remplacer M. Luc Keup est actuellement recherché pour reprendre l'organisation des audits d'accréditation des laboratoires. Pendant la période de transition, l'organisation des audits d'accréditation des laboratoires sera assurée par M. Dominique Ferrand et la gestion des auditeurs par M. Christian Disteldorf.

Mise à jour des MRA d'ILAC

Lors de la dernière Assemblée Générale d'ILAC qui s'est tenue le 26 octobre 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), [la reconnaissance mutuelle de](#)



[l'OLAS](#) pour les laboratoires l'étalonnage a été officialisée.

Avec la décision d'ILAC d'étendre sa reconnaissance mutuelle à l'inspection, l'OLAS a également signé cet accord dans ce domaine en même temps que 38 autres organismes nationaux d'accréditation au cours de la même Assemblée Générale.

Evolution du système qualité de l'OLAS

[Utilisation des formulaires de rapport d'audit OLAS](#)

L'OLAS tient à rappeler à tous ses auditeurs que l'ensemble des formulaires nécessaires à la rédaction d'un [rapport d'audit complet](#) est disponible en téléchargement.

Ces formulaires sont améliorés régulièrement pour répondre aux besoins de l'OLAS ou pour être conforme aux évolutions des exigences de l'accréditation. Il est donc impératif pour tous les auditeurs ou les experts techniques de télécharger l'ensemble de ces documents juste avant une prestation d'audit et de travailler sur les bonnes versions des formulaires.

Nous vous rappelons également que ni la forme ni le contenu des formulaires ne doivent être modifiés par les auditeurs. Si des améliorations vous semblent nécessaires merci de bien vouloir nous contacter directement pour nous faire part de vos propositions. Elles seront prises en considération dans la prochaine mise à jour du document.

En cas de modification d'un formulaire ou de l'utilisation d'une mauvaise version, l'OLAS se réserve le droit de renvoyer le rapport à l'équipe d'audit pour modification.

Merci de votre compréhension.

A012 – Gestion des portées d'accréditation fixes et flexibles

Avec la publication de [l'annexe A012](#) les portées d'accréditation des laboratoires sont en cours de révision. Les indices F (portée fixe) et FL1/2 (portée flexible) ne sont plus utilisés. La flexibilité est maintenant indiquée au bas de chaque portée concernée. Cette annexe décrit les différents

degrés de flexibilité que l'on peut introduire dans une portée d'accréditation. Le document précise également la procédure appliquée pour l'accréditation d'un laboratoire en portée flexible.

L'OLAS a profité de la rédaction de cette nouvelle annexe pour améliorer le format de portées d'accréditation des laboratoires. A présent, les « caractéristiques ou propriétés mesurées » et les « principes de mesure et équipements » sont identifiés dans 2 colonnes séparées, ce qui facilite la compréhension du document. L'annexe A012 propose des exemples de rédaction pour les 2 types de portées fixes et flexibles.

Enfin, les domaines généraux et techniques définis dans les portées d'accréditation font également l'objet d'une redéfinition complète en vue de leur harmonisation. Une annexe (A005) décrivant les domaines d'accréditation couverts par l'OLAS est en cours d'élaboration et sera publiée prochainement.

A006 – Normes et guides applicables

La liste à jour des documents européens et internationaux d'application est disponible dans [l'annexe A006](#) publiée par l'OLAS. Ce document est accessible en ligne en suivant le lien :

F003P – Résumé du rapport d'audit

Ce [nouveau formulaire](#) est à remplir par toute l'équipe d'audit sur place et doit être remis à l'audit. Il donne un résumé sur la conformité du système qualité, la compétence du personnel, les points forts et sensibles et contient aussi la recommandation du responsable d'audit quant à la décision d'accréditation.

Organismes accrédités par l'OLAS

Eurofoil Innovation Center selon la norme ISO/CEI 17025

Eurofoil produit des feuilles en aluminium pour l'industrie. [Le laboratoire d'essais d'Eurofoil Innovation Center](#) réalise des analyses sur des feuilles d'aluminium pour les aspects mécaniques, de surface, de corrosion, chimique et métallurgique. Depuis le 21 mai 2012 le laboratoire est accrédité selon la norme ISO/CEI 17025 : 2005 pour des essais dans le domaine technique de la métallurgie. Cette accréditation permet de garantir la satisfaction des clients par le respect des exigences réglementaires et l'amélioration continue du laboratoire.

Bureau Technique Luxembourgeois selon la norme ISO/CEI 17020

[BTL a.s.b.l.](#) a été créé en avril 2010 pour devenir le pendant en matière d'inspection réglementaire de la qualité de l'air sur les lieux de travail, à la BTL Sarl organisme agréé pour réaliser les contrôles réglementaires notamment dans le domaine de l'air pour le compte du Ministère du Développement durable et des Infrastructures. Depuis le 17 décembre 2012, BTL a.s.b.l. est accrédité selon la norme ISO/CEI 17020 : 2012 pour l'inspection dans le domaine de la qualité de l'air dans les lieux de travail.

Remise officielle du certificat d'accréditation de l'Institut Viti-Vinicole

Le 5 juillet 2012, en présence du Ministre de la Viticulture, M. Romain Schneider, M. Luc Keup de l'OLAS a remis officiellement à Mme. Christiane Blum du [laboratoire de l'Institut viti-vinicole](#) à Remich le certificat d'accréditation selon la norme ISO/CEI 17025 pour les laboratoires d'essais. La responsable du laboratoire a souligné dans son discours le bon travail fait par son équipe tandis que M. Luc Keup a ensuite brièvement expliqué les différentes étapes qui ont mené à cette accréditation valable sur 5 années. Le contrôle de l'accréditation se fera par des audits de surveillance organisés annuellement.

Actualités de l'accréditation européenne et internationale

Elections au sein d'EA et d'ILAC

Suite à la démission de M. Graham Talbot président d'EA et de Mme Merih Malmqvist Nilsson de la présidence de l'Horizontal Harmonisation Committee, l'Assemblée générale d'EA a élu pour une période d'un an :

- Chair d'EA : Thomas Facklam (DAKKS)
- Chair du Multilateral Agreement Council : Nicole VanLaethem (BELAC)
- Chair de l'Horizontal Harmonisation Committee : Igniocio Pina (ENAC)

L'Assemblée Générale d'ILAC a élu pour une période de deux ans :

- Chair d'ILAC : Peter Unger
- Vice-Chair : Merih Malmqvist Nilsson
- Arrangement Committee : Ileana Martinez
- Accreditation committee : Regina Robertson
- Inspection Committee : Lal Ilan

Fin de la période de transition pour la norme ISO/CEI 27006 : 2011

L'Assemblée générale d'EA, sur recommandation du Comité « certification », a voté une résolution selon laquelle la norme ISO/CEI 27006 : 2011 *Technologies de l'information - Techniques de sécurité - Exigences pour les organismes procédant à l'audit et à la certification des systèmes de management de la sécurité de l'information*, publiée le 1^{er} décembre 2011, doit être mise en application au plus tard le 1^{er} février 2013, en accord avec la période de transition convenue pour l'ISO/CEI 17021 : 2011.

Parution de nouvelles normes

L'année 2012 a vu la parution de quatre normes majeures dans le domaine de l'accréditation. En effet, depuis le début de l'année, les normes suivantes font l'objet de nouvelles versions :

- ISO/CEI 17020 :2012 – Exigences pour le fonctionnement de différents types d'organismes procédant à l'inspection
- ISO/CEI 17065 : 2012 – Exigences pour les organismes certifiant les produits, les procédés et les services qui remplace la norme EN 45012 : 1998
- ISO 15189 : 2012 – Laboratoires de biologie médicale – Exigences concernant la qualité et la compétence
- ISO/CEI 17021-2 : 2012 – Requirements for bodies providing audits and certification of management systems Part 2: Competence requirements for auditing and certification of environmental management systems
- ISO/CEI 17024 : 2012 – Exigences générales pour les organismes de certification procédant à la certification de personnes

Les périodes de transition sont indiquées dans le tableau ci-dessous :

Normes	Date de publication	Date de transition
ISO/CEI 17020 :2012	1 ^{er} mars 2012	1 ^{er} mars 2015
ISO/CEI 17065 : 2012	15 septembre 2012	15 septembre 2015
ISO 15189 : 2012	11 octobre 2012	1 ^{er} mars 2016
ISO/CEI 17021-2 : 2012	15 août 2012	15 août 2014
ISO/CEI 17024 : 2012	3 juillet 2012	1 ^{er} juillet 2015

La norme ISO/CEI 17021-2 : 2012 a été adoptée par l'Assemblée Générale d'EA comme un document normatif d'application obligatoire dans le

cadre d'une accréditation selon la norme ISO/CEI 17021 : 2011 dans le cadre de la certification d'un système de management environnemental.

Accréditation des vérificateurs de gaz à effet de serre selon la norme ISO/CEI 14065 : 2011

En janvier 2012, le CEN a approuvé le texte de l'ISO 14065 : 2007 et l'a publié, sans aucune modification, sous la référence EN ISO 14065 : 2012- Gaz à effet de serre – Exigences pour les organismes fournissant des validations et des vérifications des gaz à effet de serre en vue de l'accréditation ou d'autres formes de reconnaissance (ISO 14065 : 2007).

Pour se préparer l'OLAS a défini, sur base du scénario adopté par EA lors de la dernière Assemblée Générale, un calendrier pour gérer les clients potentiels qui souhaitent une accréditation selon la norme EN ISO/CEI 14065 : 2012.

Pour être conforme à la nouvelle réglementation européenne, l'OLAS doit d'abord faire évaluer son système documentaire (au plus tard le 1^{er} février 2013) puis organiser une évaluation sur le terrain (entre janvier et juin 2014) afin de signer l'accord de reconnaissance mutuelle dans le domaine des GES.

L'accréditation des clients potentiels sera donc découpée en deux phases. La première sera consacrée à l'audit du système documentaire du vérificateur, la seconde consacrée à l'audit terrain qui ne pourra se dérouler que pendant les deux premiers mois de l'année 2014.

Pour toute information relative à une accréditation selon la norme EN ISO/CEI 14065, veuillez contacter directement le département OLAS.

EA MLA Annual report

EA a publié son [rapport annuel 2011](#) concernant les accords de reconnaissance mutuelle.

Pour rappel, les accords de reconnaissance mutuelle servent à garantir que les exigences utilisées pour l'accréditation des OEC sont appliquées de manière équivalente et harmonieuse par tous les signataires afin de donner confiance aux certificats d'accréditation délivrés. A la fin de ce rapport vous trouverez la liste des pays signataires des MLA d'EA ainsi que la mention des domaines concernées. Depuis la publication de ce rapport, OLAS est également signataire du MLA relatif aux laboratoires d'étalonnages depuis avril 2012.

Brochure EA sur le rôle et les avantages de l'accréditation

EA met à la disposition du public une [brochure très détaillée](#) qui décrit le rôle de l'accréditation comme activité d'autorité publique et qui fournit de nombreuses informations sur les avantages de l'accréditation.

Nouvelle version du document EA-2/13 M : Accréditation transfrontalière

Une nouvelle version du document [EA-2/13 M : 2012](#) – EA *Cross Border Accreditation Policy and Procedure for Cross Border Cooperation between EA Members* a été publié le 6 octobre 2012.

Guides européens et internationaux supprimés

- les guides EA 3/04 et ILAC G22:2004 - *Use of proficiency testing as a tool for accreditation in testing*;
- le guide G25:01/2012 – *Accreditation of Proficiency Testing Providers to ISO/IEC 17043:2010 – A crosswalk to ILAC G13:2007*.

Principales modifications apportées à la documentation européenne et internationale

Le guide [ILAC-G26 : 07/2012](#) donne des recommandations pour l'implémentation d'un système d'accréditation pour les laboratoires de biologie médicale. Il montre aussi dans une annexe les principales différences entre la norme ISO 15189 et la norme ISO/CEI 17025. Ce document bien que destiné aux organismes d'accréditation peut servir aussi aux OEC et aux auditeurs concernés par la norme ISO 15189.

IAF a édité un document informatif ([IAF ID 4/2012](#)) au sujet des visites de surveillance pour les organisations certifiées.

REMCO, comité ISO pour les matériaux de référence

A toute fin utile voici [un lien](#) vers le Comité ISO pour les matériaux de référence

Evènements OLAS

Journée de la Communauté de l'Accréditation 2012

Le 12 octobre 2012 s'est déroulée au Parc Hôtel à Belair (Luxembourg ville), la « journée de la communauté de l'accréditation ». Une cinquantaine de personnes se sont réunis parmi eux des clients, des auditeurs ainsi que des membres du Comité d'accréditation. M. Dominique Ferrand a d'abord fait le point sur les modifications du système qualité et la nouvelle présentation des portées d'accréditation OLAS tandis que M. Mourad Hamdani, auditeur qualité et formateur OLAS, a tenu dans l'après-midi une formation sur les incertitudes de mesure.

Les [supports des formations](#) concernant les exposés sont accessibles sur le site Internet de l'OLAS.

Formation à la norme ISO/CEI 17020 : 2012

Quatre séances de formation d'une demi-journée seront dispensées les 19 et 20 février 2013 par M. Jacques Ferré, auditeur qualité et formateur OLAS, sur la version 2012 de la norme ISO/CEI 17020 applicable aux organismes d'inspection. Cette formation présentera les principales différences entre la version de 1998 et celle de 2012. Elle est ouverte aux organismes concernés par l'inspection, aux auditeurs OLAS et aux membres du Comité d'accréditation. L'inscription est clôturée mais quelques places sont encore disponibles. Merci de bien vouloir en informer l'OLAS rapidement. La date de mise en application de la nouvelle version est fixée au 1er mars 2015.

Présentation de l'OLAS au colloque annuel de l'OSQCA

Le 13 juin 2012, l'OLAS a participé au 5^{ème} colloque « La sécurité dans mon assiette » organisé par l'OSQCA (l'Organisme pour la Sécurité et la Qualité de la Chaîne Alimentaire). L'intervention de l'OLAS intitulée « Les avantages de l'accréditation pour la sécurité alimentaire », avait pour objectif de rendre attentif les autorités, les entreprises et les consommateurs au fait que l'accréditation des organismes d'inspection et des laboratoires impliqués dans la sécurité alimentaire (contrôles officiels selon le règlement (CE) n°882/2004) constitue le garant de la crédibilité des résultats de leurs contrôles/analyses au travers de la compétence de leur personnel et des performances de leurs équipements.

Formation Métrologie générale

Une formation organisée en collaboration avec OLAP dédiée à la « métrologie générale » a été réalisée les 8 + 9 novembre 2012 par M. Jean Regnault, auditeur qualité et technique et formateur OLAS. Cette formation était destinée aux personnes travaillant dans un laboratoire concerné par la métrologie ou la gestion d'équipements et moyens de mesure dans une démarche d'assurance qualité. 9 personnes ont participé à cette formation.

"ILNAS e-shop" pour la commande des normes en ligne

Vous pouvez désormais rechercher des informations au sujet des normes ou acheter vos normes directement via le moteur de recherche [ILNAS e-shop](#) disponible sur le site internet de l'ILNAS. Il est possible de créer un compte utilisateur pour l'achat des normes par carte bancaire.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter le département normalisation de l'ILNAS par courriel à normalisation@ilnas.etat.lu

Inscription du TÜV Nord Luxembourg comme organisme notifié dans la base de donnée

NANDO

Depuis le 9 septembre 2012 le [TüV Nord Luxembourg](#) est inscrit comme organisme notifié dans la base de données NANDO pour la directive 2008/57/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 juin 2008 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire au sein de la Communauté.

Dans le cadre de cette notification, l'OLAS a travaillé en collaboration avec le DAKKS pour le volet accréditation.

Retours d'expérience de clients accrédités

Christophe Eischen, responsable qualité AIB Vinçotte Luxembourg :

En tant qu'organisme de contrôle agréé, nous nous devons d'être accrédités pour les prestations d'inspection que nous réalisons au nom de l'Inspection du Travail et des Mines.

Historiquement, notre démarche d'accréditation a donc démarré avec Belac (organisme belge d'accréditation) à un moment où ce type de démarche était une 'découverte' pour tout le monde, tant pour les clients de l'accréditation que pour les auditeurs eux-mêmes.

Peu à peu, les domaines techniques pour lesquels nous étions accrédités se sont étendus pour atteindre aujourd'hui les domaines du levage, de l'électricité, de la sécurité, de la construction, de la pression, ...

Cette démarche d'accréditation nous a permis de faire reconnaître notre compétence technique, notre indépendance et notre impartialité, des critères indispensables dans le domaine de l'inspection tierce partie.

Peu à peu, au fil des audits successifs, notre organisation s'est optimisée pour ne plus se contenter uniquement de répondre aux exigences de base de l'accréditation mais également pour aller au-delà, vers une meilleure efficacité globale. Les différents audits ont été très enrichissants de par les échanges de vue, d'idées entre auditeurs et audités et nous ont permis d'évoluer et d'avoir dorénavant un système de management éprouvé, réactif, véritable outil de progression pour le futur.

Outre l'obligation réglementaire d'être accrédité dans certains domaines, nous avons décidé également de l'être volontairement pour un certain nombre d'autres domaines techniques. Cette démarche, volontaire, a engendré une motivation importante de notre personnel concerné et l'intérêt de certains clients.

Globalement, l'accréditation, bien que réalisée dans un strict cadre formel, nous a permis de progresser d'un point de vue organisationnel et technique et nous espérons que cela soit encore le cas dans les prochaines années.